



LETTRE D'INFORMATION POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

N° 39

Afrique de l'Ouest Un plan d'action naît pour la biotechnologie

2005-2006 : DEUX GRANDS ÉVÉNEMENTS sont survenus dans le " lander-nau " de la coopération agricole sous-régionale : la publication du Programme sur la biotechnologie et la bio-sécurité en Afrique de l'Ouest et du Centre et du Plan d'action pour la promotion de la biotechnologie en Afrique de l'Ouest. Le premier émane du Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles, le second de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La Communauté a emboîté le pas au Conseil, sa branche technique, en préparant, en octobre 2005, à Abuja, un plan d'opération pour la période 2006-2010. C'est sa conférence des ministres sur la biotechnologie, tenue un an plus tôt, en juin 2005, qui en avait décidé ainsi (voir trente-septième numéro de *Coraf Action*). Y étaient conviés les experts des Etats membres, les repré-

sentants des Organisations non gouvernementales, des Systèmes nationaux de recherche agricole, de la Société civile, des Organisations professionnelles des producteurs, du Conseil, de l'Agence américaine pour le développement international.

Ces initiatives ne sont certainement pas fortuites, car le potentiel agricole de la sous-région est toujours largement sous-exploité. Ses ressources foncières sont énormes : près de 285 millions d'hectares de terres arables et des terres de jachères, or environ 7,125 millions de terres arables (25 %) seulement sont actuellement exploitées, soit à peu près 2 hectares par producteur ; 215 millions d'hectares de pâturages, plus de 10 millions d'hectares irrigables, dont seul 1 million (10 %) est aménagé pour la riziculture et le maraîchage. C'est pourquoi, la conférence ministérielle régionale internationale de Ouaga de

juin 2004 (voir trente-troisième numéro de *Coraf Action*), organisée par les autorités burkinabè, avait sonné comme une alerte et posé le premier jalon ayant conduit à cette conférence des ministres de la Communauté.

Sur deux et cinq ans

Ainsi, les participants ont attribué au Plan d'action trois objectifs spécifiques pour que la Communauté puisse contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de cette contrée africaine, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans ses pays. Développer la biotechnologie pour améliorer la productivité et la compétitivité agricoles ainsi que la gestion durable des ressources naturelles passe nécessairement par sa promotion et la mise en œuvre d'une coopération en la matière dans l'espace communautaire. Mettre en place un dispositif de convergence sur la biosécurité se réalise par l'établissement d'un cadre réglementaire, le renforcement des capacités financières et l'installation d'un dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Ces résultats attendus ayant été déclinés en actions, ce Plan est en voie de finalisation par un groupe de personnes ressources sous les auspices de la direction de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement de la Communauté.



Contact : Paco Sérémé
CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP
CP 18523, Sénégal
Tél. : (221) 869 96 18
Fax : (221) 869 96 31
E-mail : paco.sereme@coraf.org
Internet : www.coraf.org



Système de savoirs traditionnels Le dispositif qui nous sous-tend 4

L'International Plant Genetic Resource Institute (IPGRI) venant de lancer, en partenariat avec le CORAF/WECARD, l'Initiative pour une politique de gestion des ressources génétiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (GRPIWCA), basée au siège de ce dernier, une série d'articles est consacrée à sa constitution. Voici le quatrième article.

DANS BIEN DES DOMAINES, IL NE suffit plus seulement d'avoir pour guides des objectifs et pour régisseurs des principes (voir les deux précédentes éditions), mais d'avoir également pour socle un dispositif légal et institutionnel. Les articles, que les Etats africains, en collaboration avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, ont définis dans leur projet de cadre pour un instrument régional de protection des savoirs traditionnels, sont au nombre de quatorze. Après le traitement des cinq premiers, les cinq seconds sont passés en revue dans cet article.

Exiger que les détenteurs de savoirs traditionnels soient reconnus et rémunérés est applicable, si et seulement si deux choses sont réellement faites. La première chose est de tout mettre en œuvre pour que leurs utilisations soient rémunérées, et de manière juste et appropriée. La seconde chose est d'emmener leurs utilisateurs, s'en servant hors de leur contexte traditionnel, à mentionner la source, en identifiant les détenteurs et en indiquant le type d'utilisation qui respecte les valeurs culturelles incar-

nées. Sur cette base et sur celle des législations en vigueur, est fondée l'exigence faite à tout le monde d'obtenir des détenteurs leur consentement préalable accordé en toute connaissance de cause pour accéder à leurs savoirs. De même, tout le monde est appelé à garantir la sécurité juridique et la clarté nécessaire pour éviter de créer des charges aux détenteurs et pour prévoir, d'un commun accord, les modalités de partage équitable des avantages. Pour cela, faudrait-il que les autorités nationales ne puissent pas non plus accorder légalement ce consentement à une tierce personne sans leur approbation.

Les tierces personnes de bonne foi

Il reste aussi entendu que la demande de protection et sa mise en œuvre ne doivent aucunement entraver l'usage, l'échange, la transmission de ces savoirs par leurs détenteurs par le canal coutumier, de même que l'usage de la médecine traditionnelle à des fins domestiques ou autres relevant de la santé publique. Parmi ces exceptions et limitations, il faut compter que les autorités nationales excluent du

principe de consentement préalable l'usage loyal de savoirs traditionnels déjà facile d'accès pour le grand public, sauf si leurs utilisateurs industriels ou commerciaux les rémunèrent équitablement. Dans ces conditions, cette protection durera le temps qu'il faudra, c'est-à-dire tant que les avoirs en respectent les critères.

En tous les cas, les actes d'acquisition, d'appropriation, d'utilisation, antérieurs à l'entrée en vigueur de ces mesures protectrices devront être régularisés dans un délai raisonnable à compter de cette date, tandis que les nouveaux devront s'y conformer, à l'exclusion des droits acquis par des tierces personnes de bonne foi, à qui est réservé un traitement équitable.

Contact: Cheikh Alassane Fall
CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP
CP 18523, Sénégal
Tél : (221) 869 96 18
Fax : (221) 869 96 31
E-mail: alassane.fall@coraf.org
Internet: www.coraf.org

La suite et la fin de cet article sur les systèmes de savoirs traditionnels dans le prochain numéro.

Projets : réussir leur gestion malgré les problèmes

LES PROJETS AGRICOLES SONT À LA mode. Ils se suivent mais ne se ressemblent pas. Leur taille, leur conception et leurs objectifs spécifiques les diffèrent. Pourtant, ils visent, grosso modo, les mêmes objectifs : accroître la production d'aliments et de fibres, les revenus et le bénéfice, fournir les ressources environnementales et les utiliser à bon escient dans le but d'augmenter le niveau de vie et de réduire la pauvreté. Mais, aussi dignes d'éloges qu'ils soient, ils n'ont pas tenu les promesses placées en eux par les individus, les groupes

communautaires. Pourquoi ?

Selon des études, la cause est entendue. A tous les niveaux, du continental au local, les projets agricoles se dotent de technologies inappropriées, connaissent des déficits d'information et de communication, des problèmes de partenariat, des problèmes sociologiques, des changements fréquents de direction, des déficits de visites de supervision, un manque d'expérience et de motivation. Ceux-ci pourraient militer contre leur gestion positive. A Ozu-Aban, dans le sud-est nigérian, les expériences du Projet sur l'amélioration durable de la productivité du riz de bas-fond en Afrique de l'Ouest indiquent que la faillite de ces projets est en partie due aux problèmes sociologiques. En effet, cette zone est peuplée par une communauté parlant exclusivement igbo et très à cheval sur les us et coutumes. Les jours de marché, les événements, comme les enterrements, les cérémonies de passage en classes d'âge supérieures et les rencontres d'octobre sont atypiques, en ce sens que toutes autres activités, à commencer par les travaux champêtres, sont suspendues, jusqu'à terme échu. Elle réserve même un jour spécial à la récolte du manioc. Si bien qu'aucune activité agricole, quel que soit son caractère crucial, n'est programmée durant ces jours sacrés.

La stabilité de la direction

Le Projet a connu quatre changements de directions régionales et nationales en dix ans, soit 2,5 ans de présence en moyenne pour chaque direction. De tels fréquents changements ne militent pas en faveur d'une planification rigoureuse et d'une continuité des politiques et des opérations sur le terrain. La visite des experts commis par les Partenaires financiers se fait au rythme de 1 visite tous les 3 ans et par les agences d'exécution du Projet de 1 visite chaque année. D'ausi insuffisantes visites ne permettent nulles discussions avec eux sur ces changements supposés être flexibles jusqu'à un certain degré. Enfin, le fait que la direction manque d'expérience dans la gestion et l'administration de Projet, tout comme le staff et le personnel d'appui de motivation a certaines implications fâcheuses. De telle sorte

que le staff du Projet n'y met pas du sien pour réussir à solutionner les problèmes techniques, humains ou matériels rencontrés par les fermiers. D'autant qu'il est habituellement considéré comme bien rémunéré par ses propres institutions, ce qui n'est invariablement pas le cas.

A cela existent des solutions, parmi lesquelles la parfaite formation et la motivation du personnel staff, les fréquentes visites par les Partenaires financiers et les agences d'exécution et l'harmonisation des points de vue sur le mode opératoire des activités et la stabilité de la direction.

Contact : Alyu Umar
NCRI, P.M.B. 8, Badeggi, Niger State
Nigeria

Institut de technologie alimentaire La biotechnologie a un visage

LA BIOTECHNOLOGIE FASCINE. LA Biotechnologie inquiète aussi. La biotechnologie apeure même. Seulement, ce visage à double facette ne lui est pas proprement taillé, à elle seule. Il est aussi celui de tout phénomène scientifique, surtout lorsqu'il est nouveau comme elle sous sa forme actuelle. Alors, que faire ? Comme dans le passé lointain ou récent, ce sont les applications qui feront la différence, en éclairant tous les esprits sur ses véritables visées ou finalités. C'est à cela que s'attelle, depuis des années, la division de biotechnologie de l'Institut de technologie alimentaire, qui est en fait un laboratoire de microbiologie appliquée.

Cette recherche-développement vise à améliorer les procédés de préparation des aliments traditionnels africains par la mise au point de starters (ferment) et la conception d'unités de



Un bioréacteur ou un fermenteur de cent litres pour la production de biomasse ou de métabolites secondaires.

production semi-industrielles. Elle cherche également à valoriser les productions agricoles par la mise au point d'aliments à haute valeur énergétique à base de céréales, de légumineuses et de tubercules fermentées, à produire des vinaigres à partir de jus de fruits, à valoriser les sous-produits agricoles en produisant des champignons comestibles, de l'alcool, des acides aminés — la lysine, notamment —, la paille ensilée pour l'alimentation du bétail. Enfin, cette recherche appliquée travaille à produire des métabolites microbiens — produits de biosynthèse d'une substance organique —, tels les acides aminés, les enzymes, les vitamines, les biopolymères, les arômes, les antibiotiques, etc.

Remplissant le gluten dans le pain...

Ces objectifs sont en train d'être atteints par les chercheurs et les techniciens. En 2003, ils ont pu sélectionner des souches de bactéries lactiques, ce qui les a conduits à mettre au point un ferment lactique pour la préparation du lait caillé traditionnel (*wayaliin*), à sélectionner des souches locales pour transformer des surplus de production de mangues en vinaigre. Ils sont également parvenus à identifier les agents responsables de la fermentation du couscous de mil, ce qui les a amenés à mettre au point un

starter, à développer la filière de la caroube africaine ou néré (*Parkia biglobosa*), ce qui veut dire gérer la ressource, à mettre au point un procédé de transformation semi-industriel et un starter. Les chercheurs et les techniciens ont, enfin, valorisé les produits transformés, mis au point un processus original de production du vinaigre par la méthode d'Orléans, produit du biopolymère gomme xanthane – remplaçant le gluten dans le pain à base de céréales qui en sont dépourvues comme le mil – destiné à l'industrie africaine de la boulangerie, mis en place une banque de souches

africaines d'intérêt industriel et une unité de production de champignons comestibles au Sénégal même.

Contact : Lat Souk Tounkara
ITA, BP 2765, Dakar, Sénégal
Tél. : (221) 859 07 07
Fax : (221) 832 82 95
E-mail : ita@ita.sn
Internet : www.ita.sn

Le Plan stratégique revisité accouche d'un programme

2000-2015 : SUR LE CHEMIN DE SA mise en œuvre, une halte vient d'être observée, en 2006, pour mieux entamer le reste du parcours. Le Plan stratégique de coopération agricole du CORAF/WECARD en avait bien besoin. Par sa demande de revue et de révision formulée, en février 2006, la consultation des partenaires financiers exhorte le Conseil à évaluer économiquement l'exécution des priorités retenues. Elle l'exhorte également à mettre au point un plan d'opération de mise en œuvre du Programme d'amélioration de la productivité agricole en Afrique de l'Ouest (WAAP) et du Programme d'amélioration de la productivité agricole en Afrique centrale (CAAPP). Deux mois plus tard, en avril 2006, l'Assemblée générale l'approuve, parce qu'il faut profiter au maximum du récent renforcement du personnel, du développement organisationnel, de l'intérêt grandissant des partenaires et de l'occasion d'outiller la recherche agricole pour avoir un impact positif sur les conditions d'existence et sur la pauvreté. Pour les cinq ans à venir, un Projet de développement de plans d'action est lancé pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre.

En un an, ce Projet est appelé, à travers le plan d'opération conçu, à accroître en qualité et en quantité les

technologies et politiques agricoles, à l'échelle sous-régionale, dans le but de renforcer la capacité de l'Organisation sous-régionale à soutenir la recherche agricole. De cela, il est attendu la revue et la révision du Plan stratégique pour les dix prochaines années (2006-2015), du développement d'un plan d'opération de cinq ans sur la période 2007-2011 et l'élaboration du Programme de changement de la restructuration organisationnelle et institutionnelle du Conseil. En effet, en huit ans, le Plan stratégique, conduit selon un certain schéma organisationnel et financier, couvre une gamme étendue de domaines qu'il faut restreindre à quelques priorités. Sur la période qui va de 2000 à 2005, le premier plan d'opération, qui en a été le volant, s'est essouffé, en ne pouvant pas prendre en compte toutes les dernières évolutions, réflexions et opportunités, etc., d'où l'urgence et la nécessité d'en concevoir un autre. Celui-ci va permettre une efficace et effective allocation des ressources suffisantes aussi bien pour les priorités que pour la demande. Couplés à l'évaluation économique des priorités, les impacts économiques et sociaux seront plus à même d'être mieux estimés. De même, une claire définition des résultats attendus permettra le développement, l'appui et la mise en œuvre d'activités cohérentes, ce qui hissera le Conseil à une forte posi-

tion de recherche et de découverte de financements et de soutien aux interventions en recherche agricole. Quant au Programme de changement, sa réalisation favorisera la création du mécanisme et du cadre qui vont engendrer l'environnement propice à la réalisation des plans prévus, l'identification des besoins, des contraintes, des opportunités, des options et des mécanismes d'exécution. A cet effet, deux unités de planification et d'évaluation d'impact seront mises en place, tout comme un comité de pilotage restreint, composé de cinq membres du Comité scientifique et technique et d'un consortium de consultants choisis par le Conseil et de ses quatre membres du staff, sous la direction du coordonnateur scientifique.

Ainsi, ces instances vont d'arrache-pied s'atteler au développement et à la planification des ressources humaines, à l'analyse économique et l'analyse par l'information géographique des priorités et besoins régionaux, à l'identification des domaines prioritaires d'intervention, des choix budgétaires et financiers. Il en est de même pour ce qui concerne le développement et la mise en œuvre des améliorations infrastructurelles du Secrétariat exécutif, la revue et l'évaluation des performances passées du Conseil, l'identification des écarts, des besoins et des opportunités.

Précisons que l'exécution de ces deux grands Programmes s'inscrit dans deux cadres précis, à savoir le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et le Cadre de productivité de l'agriculture en Afrique (FAAP) initié par l'Union africaine, le Forum pour la recherche agricole en Afrique et le Nouveau partenariat pour le développement en Afrique.

Contact : Paco Sérémé
CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP
CP 18523, Sénégal
Tél. : (221) 869 96 18
Fax : (221) 869 96 31
E-mail : paco.sereme@coraf.org
Internet : www.coraf.org

Biotechnologie-biosécurité : pour des recherches propres

QUAND L'ON SE VOIT DÉVOLU LE mandat de conduire les politiques sous-régionales de recherche agricole, définies par les autorités politiques des institutions nationales membres, on ne passe pas par quatre chemins pour assumer son rôle de guide dans une question aussi cruciale que vitale : la recherche biotechnologique. Le CORAF/WECARD, qui n'est pas passé par là, s'est engagé, dès 2002, dans des études, puis dans un processus de concertations avec tous les acteurs sans exclusive autour de la planification de la stratégie et des activités sous-régionales et dans l'élaboration du Programme sur la biotechnologie

l'Organisation sous-régionale de jouer un rôle critique en validant, en 2005, cet ambitieux Programme, mais aussi d'inscrire l'activité au troisième rang des priorités du Plan stratégique de coopération agricole qui s'étale de 1999 à 2014. C'était au moment où aucun domaine scientifique spécifique n'a été encore défini pour son application, encore moins les modalités d'utilisation de la technologie à l'échelle de la coopération sous-régionale.

Le lancement d'une Initiative régionale

Le premier pas posé pour cerner ces modalités d'utilisation a consisté à mener des études sur la situation de



et la biosécurité en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Dans un domaine aussi pointu, complexe et stratégique, on ne peut pas faire les choses autrement, même si cela ne cesse de durer. Les techniques de la biotechnologie moderne sont hautement intensives. Par conséquent, son approche la plus efficace pour atteindre les résultats escomptés c'est de disposer des infrastructures et de l'expertise nécessaires. Ce sont elles qui ont permis à

la biotechnologie agricole dans la sous-région. Elles ont conclu que les instituts de recherche des pays visités disposent de faibles capacités financières et humaines à mettre au point des produits à haute valeur ajoutée, que les pays ont besoin de profiter collectivement des résultats de recherche obtenus par les Centres internationaux de recherche agronomique de la sous-région avec la collaboration de quelques instituts nationaux de recherche agricole. Elles ont aussi

conclu de mettre ensemble les pays, à partir du moment où un seul n'est encore en mesure de réunir l'expertise technique que requiert la mise en œuvre des activités de biosécurité, et d'harmoniser les réglementations afin de faciliter la circulation des produits issus de la biotechnologie.

Ce faisant, l'Organisation sous-régionale, appuyée par l'Agence américaine pour le développement international, a déclenché le processus de planification ayant abouti à l'élaboration, à la validation et à l'adoption de ce Programme (voir précédents numéros de *Coraf Action*). Rappelons tout de même quels en ont été les objectifs visés ? Ils étaient de trois ordres : l'identification des opportunités d'intégration de la biotechnologie et de la biodiversité aux activités de recherches dans la sous-région, le développement d'une prise de conscience favorable à l'élaboration d'un Programme sous-régionale en la matière, la détermination de la structure chargée de sa mise en œuvre, le lancement d'une Initiative régionale. Mais toute cette motivation et cette mobilisation des troupes sont-elles d'essence endogène ou exogène ?

Les utilisateurs au premier chef

Cette motivation et cette mobilisation sont essentiellement d'ordre interne. Car les contraintes à la production agricole de chaque pays varient selon sa situation culturelle, son emplacement géographique et son niveau de développement. Les contraintes liées au faible potentiel de la production végétale et animale, à la sensibilité de ces ressources aux stress biotiques — insectes, virus, maladies des champignons — et abiotiques — acidité, salinité, toxicité aux métaux lourds —, sont communes à tous les pays, à l'utilisation inadéquate des produits agricoles dans l'agro-industrie et aux fortes pressions exercées sur l'environnement, en général, sur les ressources génétiques et les sols, en particulier. Le coût élevé de la technologie, exagéré par le faible investissement des secteurs publics et privés, les problèmes environnementaux — fuite de gènes —, humains et sanitaires, le non-respect des droits de propriété intellectuelle sur les pro-

duits sont autant de contraintes qui peuvent le plus ralentir le processus d'adoption de la biotechnologie et de ses produits. Et il en est de même de l'absence de politiques explicites sur la biotechnologie, le manque d'information, la faible capacité biotechnologique, humaine et matérielle, la faible capacité en biosécurité et l'absence de cadres réglementaires.

La biotechnologie est une des meilleures solutions à tout cela, mais pour la faire " entrer dans les habitudes ", il ne suffira pas seulement de renforcer les capacités de recherche, d'élaborer des réglementations et de diffuser des

produits, mais aussi de procéder à la sensibilisation de l'ensemble des populations, les utilisateurs au premier chef.

Contact : Marcel C. Nwalozie
CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP
CP 18523, Dakar, Sénégal
Tél. : (221) 869 96 18
Fax : (221) 869 96 31
E-mail: marcel.nwalozie@coraf.org
Internet : www.coraf.org

Sixième AG CORAF/WECARD Agro-industrie et développement agricole

Comme c'est de coutume Coraf Action, lorsque les directeurs nationaux du CORAF/WECARD se réunissent en Assemblée générale, telle la sixième qui a eu lieu, du 18 au 21 mai 2005, Dakar, les travaux des ateliers thématiques et tables rondes sont relatés. La précédente édition a " parlé " des premiers, celle-ci " parle " des seconds.

AVEC LE CAPITAL DE SOIXANTE mille francs CFA remis par mon père, je suis arrivé, quelques années après, à en faire un chiffre d'affaires de six milliards huit cent millions de francs CFA, telle est en substance une de ces révélations surprenantes qui ont émaillé un des temps forts de cette sixième Assemblée générale du CORAF/WECARD. C'est incontestablement la table ronde, passionnante et passionnée, autour de l'agro-industrie et du développement agricole. Elle était animée par Mme Gisèle Lopez d'Almeida, présidente d'Interface et membre du Conseil d'administration du Conseil, M. Cheikh Ngane, président de l'Organisation nationale des producteurs exportateurs de fruits et légumes du Sénégal (ONAPES), M. Babacar Ngom, président directeur général de la Société avicole (SEDIMA) et M. Pierre Ndiaye, directeur général

de l'entreprise Les mamelles jaboot. Sous la présidence du docteur Papa



Abdoulaye Seck, directeur général de l'ISRA et membre du Conseil d'administration de l'Organisation sous-régionale, M. Ngane a pris la parole pour dire toute l'expérience capitalisée par l'ONAPES en matière de négociations internationales autour de l'activité de production et d'exportation de fruits et légumes frais. Sur les quinze dernières années, l'ensemble des industries, qui la composent, exportent 85 % de leur production de mangues, de maïs doux, de haricot vert, de tomate cerise vers l'Union européenne, devenant ainsi son deuxième fournisseur en ces deux dernières spéculations. Mais, il faut,

ajoute-t-il, davantage améliorer leur qualité, à travers l'élaboration de cahiers des charges, le respect des normes, la supervision de l'administration, la désignation ou la mise en place d'un laboratoire d'inspection de la production, l'adhésion aux structures de négociation, tel l'African Growth and Opportunity Act (AGO). Avec 15 000 tonnes par an, le secteur rapporte 20 milliards de francs CFA, emploie 20 000 à 25 000 travailleurs et réalise une croissance en flèche de 25 %. Pour lui, trois défis incombent au secteur : nourrir les populations, accroître la production et réduire la pauvreté. Pour cela, deux grands obstacles sont à lever : les barrières tarifaires et les barrières non tarifaires. " Avec les premières, martèle-t-il, nous entrons en franchise, c'est-à-dire sans payer de droits de douane, mais nous ne pouvons transformer nos produits ; et sur le marché américain, nous ne pouvons toujours pas exporter des produits frais. " Avec les secondes, des normes de santé et

de phytosanité nous sont imposées. " Mais au niveau interne, il reconnaît que leur Organisation doit accéder au stade de la recherche-développement afin de réduire les coûts de production.

Signature de contrats avec les paysans

M. Ngom, auteur des propos de début d'article, a réalisé ce qu'il a du mal à nommer son exploit : faire un chiffre d'affaires de 6,8 milliards de francs CFA en 2004 en fructifiant un maigre capital de 60 000 francs CFA ayant permis d'acheter 120 poussins de chair en 1976, devenant du coup et

en 28 ans le leader du secteur avicole sur le marché national. En 2005, la SEDIMA emploie 200 personnes, totalise 10 milliards de francs CFA d'investissement dans la reproduction de la volaille, dispose d'un cheptel de 300 000 poules pondeuses, de 5 milliards de poussins et d'une usine d'aliments, réalise une croissance record de 7 à 8 %. Mais, ce qui reste à faire dans ce secteur est de très loin supérieur à ce qui y est fait, car en moyenne " nous consommons 2 kilos de viande de volaille par personne et par an, l'Européen 25 kilos et l'Américain 40 kilos ", précise-t-il véhément, d'un air tout à fait désolé, avant de mettre le doigt sur les difficultés du secteur dues à la perte de 10 000 emplois, la baisse du tarif extérieur commun de 60 à 20 %, la forte importation des cuisses de poulets, etc.

Comment faire pour que le paysan devienne riche. Ce n'est pas une boutade, mais bien une préoccupation majeure chez M. Ndiaye et ses compagnons d'entreprise qui veulent, coûte que coûte, convertir cette idée fixe des décideurs politiques, la réduction de la pauvreté, en une autre plus ambitieuse : se débarrasser de la pauvreté pour devenir riche. Aux Mamelles Jaboot, ils sont partis du constat que " dans les pays de l'UEMOA, notamment sahéliens, l'habitude s'est installée de manger des céréales avec du lait caillé ", d'où l'idée de fabriquer du yaourt. Leur production est passée de 50 kilos par jour à 7 et à 4 tonnes. Ensuite, il affirme avec forte conviction que, pour avoir des produits de qualité et dynamiser la production, la voie royale est la signature de contrats avec les paysans.

Comment faire des profits

Mme d'Almeida, elle, est intervenue pour proposer que toutes ces entités du Secteur privé développent leurs capacités d'offres, créent de nouveaux produits propres, résolvent les problèmes de leur présentation et de leur emballage, initient un projet de démonstration de la culture de tissus de banane — le Sénégal important 10 000 tonnes de bananes par an — par l'importation de vitroplants d'Afrique et des pépinières, tirent du manioc la glucose, le tapioca et l'amidon. C'est à sa suite que le président de séance

a donné la parole à l'audience qui n'a presque posé que des questions du genre : au Sénégal, y a-t-il une concertation sur toutes ces questions ? Quelle expérience avez-vous eue avec la recherche nationale ? Comment êtes-vous organisés ? Les profits tirés de la vente des semences achetées à partir de l'extérieur vont-ils financer la recherche nationale pour produire des semences de qualité identique ? Avez-vous prospecté les marchés sous-régionaux ? Comment avoir un cheptel qui alimente en viande et en lait l'industrie. Que faites-vous des produits forestiers non ligneux ?

Selon M. Ngane, il y a eu des collaborations avec la recherche agricole justifiées, par exemple, par les difficultés, dont la production des semences de tomate qui a baissé de manière drastique. Par conséquent, les producteurs doivent partager les coûts avec l'Etat, pour garantir leur compétitivité face aux problèmes d'infrastructure, de commercialisation, de manque d'informations dans la sous-région. M. Ngom ajoutera la nécessité de la collaboration, à l'image de celle avec l'ISRA, initiée en 1986, consistant à la fabrication des aliments de bétail, dont le monopole est détenu par deux grandes sociétés multinationales. L'agro-industrie nationale est à protéger,

et la Côte d'Ivoire en est un exemple éloquent, avec le système de compensation en vigueur : une taxe de 1 000 francs CFA sur le kilo de viande importée, dont 50 % sont ristournés à la filière volaille. M. Ndiaye, lui, réagit en faisant remarquer que la filière céréale et lait a grandement besoin d'être protégée, par exemple par une taxe sur le lait importé, alors que les produits ligneux sont une opportunité si la recherche aide à savoir comment faire des profits, quelle seront leurs marges, etc. Au finish, le directeur du Centre de développement de l'horticulture de Cambérène, docteur Abdoul Aziz Mbaye, rappelle que l'ISRA a déjà résolu le problème de la qualité de l'oignon par la méthode de stockage, dispose de semences de pommes de terre conçues *in vitro* et étudie avec l'UE les itinéraires techniques conformes à ses normes édictées.

Contact : Armand Faye
CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP
CP 18523, Dakar, Sénégal
Tél. : (221) 869 96 18
Fax : (221) 869 96 31
E-mail : armand.faye@coraf.org
Internet : www.coraf.org

CORAF/WECARD-UEMOA

Le pacte de l'alliance est scellé

LA MONDIALISATION N'EST PAS UNIQUEMENT synonyme de violence, mais aussi et surtout de coopération, de partenariat, de collaboration. Comprendre cela pousse à rencontrer les partenaires naturels ou privilégiés, à négocier et à parapher des accords surtout avec eux. Et c'est le cas de l'Union économique et monétaire Ouest africaine et du CORAF/WECARD. Après la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le 21 décembre 2005, c'est au tour de l'Union d'être séduite par le Secrétariat exécutif du Conseil. En l'espace de deux mois seulement, passant à l'acte, M. Emmanuel Owusu-Bennoah, président du CORAF/WECARD, et M. Ibrahim Tamponé, commissaire chargé de l'énergie, des

mines, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme de l'UEMOA, ont signé, le 28 février 2006, à Ouagadougou, un accord de coopération. Il porte sur la mise en œuvre des recherches agricoles et agroalimentaires innovantes et la contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Ces objectifs tournent autour de la sécurité alimentaire, de l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles et de la préservation de l'environnement dans la sous-région. Ce faisant, les priorités de recherche de la Politique agricole commune de l'Union et du Plan stratégique de coopération agricole du Conseil ont inspiré cet accord, pour qu'il porte sur la recherche et la vulgarisation dans



Chaude poignée de mains entre M. Ibrahim Tamponé (en costume sombre), commissaire chargé de l'énergie, des mines, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme de l'UEMOA, et M. Emmanuel Owusu-Bennoah, président du CORAF/WECARD. Ils sont accompagnés (à leur droite) par M. Jérôme B. Grebe et de M. Paco Sérémé et (à leur gauche) par MM. Malick Diallo, Michel P. Sédogo et Adrien Kohoué, membres des staff des deux institutions.

divers domaines. Il s'agit des cultures vivrières ou de rente les plus rentables, des productions animales de consommation locale et d'exportation, des productions halieutiques — notamment l'aquaculture rurale et villageoise —, de l'agriculture irriguée durable dans le Sahel, de la biotechnologie et du transfert de technologies. Il s'agit également des politiques agricoles, des systèmes agricoles périurbains, de la gestion des ressources naturelles et des systèmes de production, de la conservation et de l'uti-

lisation des ressources génétiques végétales et animales et des systèmes d'information et de communication.

Contact : Dady Demby
CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP
CP 18523, Sénégal
Tél. : (221) 869 96 18
Fax : (221) 869 96 31
E-mail : dady.demby@coraf.org
Internet : www.coraf.org

Plan stratégique Economie : production et productivité

L'idée d'une restructuration fut lancée à N'Djamena en 1997, elle fit son petit bonhomme de chemin pour devenir une vision stratégique à l'échelle d'Accra en 1998, puis elle prit la forme d'un Plan stratégique de coopération pour la recherche et le développement agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre au terminus de Dakar en 2000. Dans ce Plan, le Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles et ses partenaires scrutent les quinze prochaines années de la vie de la sous-région, 1999-2014. La chronique, qui a com-

mencé dans le trente et unième numéro, en relate les propriétés.

ATOUTE CHOSE, DIT-ON, IL Y A exception. Cela se confirme encore une fois. En Afrique de l'Ouest, l'agriculture des pays du Sahel représente entre trente-cinq et soixante pourcent du produit intérieur brut des pays, sauf au Cap-Vert. Il y est de vingt pourcent, à cause des conditions agroécologiques qui ne se prêtent guère à l'agriculture. Elle emploie entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix pourcent de la population active, sauf en Mauritanie qui lui

consacre soixante pourcent et le Sénégal un peu plus de cinquante pourcent. Elle contribue à cinquante-cinq pourcent aux recettes en devises étrangères pour l'ensemble des pays du Sahel et entre soixante et cent pourcent pour toute la sous-région, sauf au Niger qui est à près de quinze pourcent. En Afrique centrale, les pays ont une économie à peine diversifiée, sauf le Cameroun. Les recettes en devises étrangères proviennent surtout de l'exploitation des minerais et des cultures de rente. Quand le Cameroun utilise une bonne partie de ses recettes du pétrole, découvert en 1978, à l'investissement dans l'agriculture, le Gabon, la République démocratique du Congo et le Congo en ont fait peu avec les recettes du pétrole et des minerais dans l'agriculture et l'industrie.

Toujours en Afrique, la sylviculture procure un peu plus de 40 % du produit intérieur brut et un peu moins de 60 % des recettes d'exportation. Le café et le coton génèrent aussi 40 % de ces recettes, les produits forestiers un peu moins de 20 %, le diamant et l'or 20 %. Le cheptel, la chasse et la pêche permettent de subvenir aux besoins en protéines animales. Lorsqu'au Congo, depuis 1979, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut est d'un peu plus de 10 %, au Gabon, elle est à 5 % du produit intérieur brut ; celle du secteur forestier dans la valeur des exportations est à peine à 5 %, au Congo.

Réduction de la productivité

En zone sahélienne, les cultures céréalières — y compris le riz irrigué — et rentières, comme le coton et l'arachide, dominant. Dans les années 90, les impressionnantes progressions annuelles enregistrées par les principales cultures ne résultaient pas de gains de productivité dus à une exploitation optimale des terres ou de la main-d'œuvre, mais plutôt essentiellement des effets combinés d'une plus grande pluviométrie et de l'extension des surfaces cultivées. De toute évidence, la situation était précaire, puisqu'on s'attendait, une fois de plus, à un déficit pluviométrique, dans les années suivantes, et à la réduction et à l'insécurité du capital foncier. Il est difficile de changer une telle

situation, aussi longtemps que les systèmes de production seront extensifs par nature, utiliseront peu d'intrants externes et consommeront d'énormes quantités de ressources naturelles par unité de production, que la demande de pâturages augmentera, que la croissance démographique continuera à exacerber la ruée vers les terres arables, que les périodes de jachère continueront à être largement entamées, voire menacées de disparition, conduisant ainsi à la baisse supplémentaire de la fertilité des sols de 3 % par an, dans plusieurs zones. Dès lors, on ne pouvait s'attendre qu'au pire : la réduction de la productivité du cheptel ; celle des céréales et autres cultures pluviales est estimée à environ 0,3 tonne à l'hectare dans le Sahel, à environ 0,5 tonne à l'hectare dans la zone sahélo-soudanaise, à environ 0,7 tonne à l'hectare dans la zone soudanaise, à environ 0,9 dans la zone soudano-guinéenne.

Industries de transformation infimes

Des indépendances jusqu'en 1980, dans la zone côtière, les gouvernements de la plupart des pays avaient opté pour la création d'entreprises alimentaires privées, dans le but de générer plus d'emplois, dans les zones périurbaines. La production, la transformation et la commercialisation constituaient les secteurs phares de l'activité économique. Cependant, la plupart des exploitants agricoles étaient et demeurent de petits cultivateurs. Ils participent à l'agriculture commerciale et produisent aussi bien pour les marchés intérieurs — fruits et légumes — que pour l'exportation — coton, huile de palme et hévéa. C'est le cas en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et en Guinée. En revanche, de très grandes exploitations publiques ou privées s'activent autour du palmier et du caoutchouc en Côte d'Ivoire, au Nigeria et au Ghana et autour de la noix de coco et des fruits d'exportation — ananas et banane — en Côte d'Ivoire.

La plupart des activités de transformation des produits agricoles sont effectuées dans de petites entreprises usant de technologies simples. Dans le peu d'entreprises privées, d'impor-

tance variable, — brasseries, minoteries, huileries — s'y adonnent aussi en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria. Certaines appartiennent à des producteurs ruraux, tel qu'au Nigeria et au Ghana, alors qu'en Côte d'Ivoire, la majorité appartient à des sociétés multinationales. En Côte d'Ivoire et au Nigeria, elles interviennent également dans les secteurs qui fournissent des services aux producteurs. L'essentiel de ces activités avaient été initiées pour suppléer aux importations et épargner des devises. Dans la zone de l'Afrique centrale, l'agriculture et l'élevage sont prati-

Information agricole : un réseau Afrique installé

Après l'Europe, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, c'est autour de l'Afrique d'installer son chapitre ou réseau régional des spécialistes de l'information agricole. C'était à l'issue de la conférence organisée, à Nairobi, du 19 au 26 mai 2006, par l'Association internationale des spécialistes de l'information agricole (AISIA). Sous l'égide de l'Association for Strengthening Agricultural Research in East and Central Africa, la conférence a traité de l'utilisation de l'information et de la connaissance agricoles pour améliorer la sécurité alimentaire, vaincre la famine et rendre meilleures les conditions de vie des populations africaines.

Ainsi, plusieurs questions ont été débattues, l'Access to global online research in agriculture (AGORA), l'essential electronic agricultural Library (TEEAL) et l'Initiative de formation à distance sur la gestion de l'information. L'Access permet aux pays en développement d'accéder, gratuitement ou à moindre coût, aux publications scientifiques sur l'alimentation, l'agriculture, les sciences de l'environnement et les sciences de la terre. Lancé, il y a trois ans, par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec plusieurs éditeurs

qués à une petite échelle. L'activité agricole se réduit à la production de quelques céréales — maïs, riz — en plus des racines et tubercules. Les industries de transformation sont infimes, sauf au Cameroun.

Contact : Paco Sérémé
CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP
CP 18523, Sénégal
Tél. : (221) 869 96 18
Fax : (221) 869 96 31
E-mail : paco.sereme@coraf.org
Internet : www.coraf.org

La suite de cet article dans le prochain numéro.

scientifiques, l'Access contient huit cent quarante-neuf revues scientifiques sur le site www.aginternet-work.org/privacy_policy.php. Pourtant, la conférence a malheureusement constaté que son niveau d'utilisation reste relativement faible. Les participants considèrent les causes comme étant le faible accès à l'Internet, la faible capacité de la bande passante de connexion, l'écrasante domination des revues anglaises à quatre-vingt-quinze pourcent et la méconnaissance de ce précieux outil de travail. Les participants ont alors recommandé sa promotion auprès des pays membres à travers des ateliers de sensibilisation et de formation.

La Library est un projet de la bibliothèque de l'Université de Cornell, aux Etats-Unis, lancé avec plus 60 éditeurs, sociétés, fournisseurs d'index scientifiques et soutenu par la Fondation Rockefeller. Sa version en disque compact contient le texte intégral et les graphiques de 145 revues agricoles stockées sur 444 CD-ROM. Créé en 1993, ce projet est accessible, à un coût avantageux, à cent pays à faibles revenus sur le site www.teal.org/cd-teal.html. L'Initiative de formation, lancée aussi par l'Organisation des Nations unies, a mis au point l'Information management resource kit, sous forme de CD-ROM, en versions anglaise et française, pour la gestion de l'autoformation. Il a justement servi de support pédagogique à l'atelier de formation des participants à cette conférence sur les approches de développement des politiques et stratégies d'information agricole.

Le Comité exécutif intérimaire du réseau a été installé et le CORAF/WECARD, à travers son représentant, le gestionnaire de l'information et de la communication, s'est vu attribuer la première vice-présidence.

Contact : Dady Demby
CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP
CP 18523, Dakar, Sénégal
Tél. : (221) 869 96 18
Fax : (221) 869 96 31
E-mail : dady.demby@coraf.org
Internet : www.coraf.org

Côte d'Ivoire

Les sous sont gérés collectivement

EN AGRICULTURE, LA CÔTE D'IVOIRE NE cesse d'étonner. Après la recherche agronomique gérée comme une entreprise privée, c'est au tour des fonds d'être gérés de manière autonome. La " filière du progrès ", de son vrai nom le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole, est une source de financement original, parce que géré à la fois par les producteurs, les opérateurs agricoles et les opérateurs agro-industriels. Créé en octobre 2003, il se met progressivement en place. Il entend assurer la participation de ces derniers à la définition des priorités et aux décisions de financement des activités conçues et exécutées à leur seul profit. Il entend également résoudre surtout la question du financement durable d'une agriculture se voulant moderne, compétitive et capable de réduire la pauvreté.

Le manque de ressources, la mauvaise répartition de celles existantes et l'absence de mécanismes de financement durable ont entraîné la discontinuité de la fourniture des services et nuit aux activités des services agricoles. Cela était suffisant pour que les promoteurs de ce Fonds cherchent à corriger ces lacunes et à responsabiliser tous les acteurs agricoles. La spécificité du Fonds c'est son alimentation par les cotisations des producteurs de tous les secteurs, celles des

agro-industriels, les subventions de l'Etat et des partenaires au développement. Il est destiné à financer les projets de recherche agronomique et forestière, dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'orientation politique de l'Etat en matière de développement rural et qu'ils prennent en compte les besoins exprimés par les agriculteurs et le conseil agricole, la formation professionnelle et le renforcement des capacités des Organisations profession-

nelles agricoles.

Mis en place officiellement, depuis décembre 2002, le Fonds s'inspire des dispositions de la loi d'octobre 2001 portant institution des fonds de développement agricole.

Contact : Ackah Pierre Angninman
FIRCA, 01 BP 3726 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 22 52 81 81
Fax : (225) 22 52 81 87
E-mail : firca@firca.ci

Buvons du gingembre

La consommation des produits comme le gingembre, le tamarin, la mangue, la papaye et l'oseille de Guinée (boisaap) est un sérieux problème au Sénégal. Alors, que faire ? Une des solutions que vous propose l'Institut de technologie alimentaire consiste les transformer en boisson, en sirop, en confiture et en marmelade. Voici la quatrième recette.

Pour fabriquer de la boisson de gingembre, équipons-nous :

- de 1 kilo de racines (rhizomes)
- de 2 cuillères à café de jus de citron
- de 175 grammes de sucre par litre
- de 1 couteau en inox
- de 1 mortier ou 1 mixeur (moulinex par exemple)
- de 1 tissu en mousseline (tissu léger)
- de 1 tamis
- de plusieurs sachets en polyéthylène de 80 microns au moins ou autres matériels de conditionnement.

A nos marques, vite fait et bien fait :

lavons soigneusement, épluchons et découpons les racines avec le couteau. pilons au mortier ou passons au mixeur les morceaux pour les broyer. trempions 1 kilo du gingembre broyé dans 40 litres d'eau qui peuvent être fractionnées en plusieurs quantités. Mélangeons bien pour récupérer le goût piquant.

tamisons le tout avec le tissu léger.

pilons rapidement, trempions et tamisons à nouveau.

laissons décanter le filtrat, 20 à 30 minutes, pour enlever le dépôt d'amidon capable de rendre trouble la boisson après le conditionnement.

recueillons maintenant le liquide surnageant le dépôt d'amidon.

chauffons et ajoutons 175 grammes de sucre et 2 cuillères à café de jus de citron par litre, jusqu'à ce que le liquide bouillisse légèrement. Evitons de rajouter des parfums divers qui " masquent " le goût du produit naturel.

maintenant, remplissons les sachets de la boisson et fermons-les aussitôt avec la thermosoudeuse, pendant qu'elle continue de bouillir à petit feu pour maintenir la température.

agitons simplement les sachets, afin de stériliser l'air qui est au-dessus, si la boisson est destinée à une consommation rapide.

pasteurisons les sachets fermés, pendant 10 à 15 minutes, dans l'eau bouillante, pour conserver plus de 2 semaines le produit.

faisons-les rapidement refroidir dans une bassine d'eau glacée pour éviter la modification du goût et de la couleur de la boisson, l'ouverture, la rupture, ou la modification des sachets.

Pays en développement
**Semences forestières
 pour tous**

S'IL Y A SUR TERRE DES PERSONNES qui ne connaissent pas l'International Center, basé aux Etats-Unis, ce n'est point les populations des quatre mille quatre cents villages des cent vingt pays où il intervient, depuis 1982. A cette réputation s'ajoute le lancement du Nouveau Projet de reforestation à petite échelle. A travers son Programme mondial sur les semences, il offre gratuitement aux producteurs et sociétés civiles des graines de semences d'essences fixatrices d'azote, des informations techniques et des matériels didactiques à travers son programme mondial sur les semences.

Ces essences à croissance rapide et fixatrices d'azote sont au nombre de seize — acacias, pois d'Angole, etc. Elles peuvent servir de bois de chauffe, de charbon, de bois d'oeuvre, de bois pour construction navale, de fourrage, de haies vives contre l'érosion des sols. Parmi elles, il y a des espèces de légumineuses fixatrices d'azote très adaptées au climat à fortes températures, caractéristiques qui les rendent utiles pour les cultures en couloir. Leurs graines de qualité sont disponibles sur le champ.

Pour bénéficier de l'appui du Centre, il faut décrire son environnement géographique, c'est-à-dire présenter le relief, donner la pluviométrie moyenne annuelle, les durées des saisons sèches et pluvieuses, les températures moyennes, et exprimer les intentions d'utilisation des espèces végétales.

Contact : Juana Lara
 NPP-IC, 731 English Street, SE
 Washington, DC 2003, Etats-Unis
 Tél. : 1 202 547 3800
 Fax : 1 202 547 4784
 E-mail : newforestseeds@newforests.org
 Internet : newforestsproject.com



Semences de pois d'Angole (*Cajanus cajan*).

Mali
**Former pour
 produire semences
 et compost**

EN 2005, TROIS ATELIERS RÉGIONAUX se sont tenus à Mopti, à Gao et à Tombouctou regroupant cent participants. Ils représentaient les groupements et unions de producteurs, les organismes de micro-finance, les Organisations non gouvernementales locales et les projets. Ceci est loin d'être la seule activité que le Programme pour le développement de la production agricole au Mali (PRODEPAM) a été capable de faire, en quelques mois de présence sur le terrain. Financé par le bureau Afrique de l'Ouest de l'Agence américaine pour le développement international et mis en œuvre par un consortium d'organisations internationales, ce Programme de cinq ans couvre six régions et contribue à l'augmentation de la productivité et des revenus des sous-secteurs agricoles sélectionnés et des projets de finance et de commerce.

Pour ce faire, le Programme compte assurer l'irrigation de vastes terres réhabilitées, rendre plus accessible l'alimentation animale améliorée, améliorer la gestion des ressources naturelles par les communautés et rendre accessibles les intrants agricoles et la technologie comprenant la promotion des semences et de la biotechnologie. Ainsi, 65 agents de terrain ont été formés à la compréhension et à l'utilisation du matériel des stratégies de gestion intégrée de la fertilité des sols. Pour rendre plus accessibles les variétés améliorées de riz dans le sud du pays, 73 agriculteurs ont été formés pour devenir des producteurs de semences. Le groupe a produit 10 000 kilos de semences de la variété Nerica 4 sur 30 hectares. Les qualités de cette célèbre variété ont été vantées et ses semences distribuées à plus de 200 producteurs. Dans le même temps, a été organisé un forum national, regroupant soixante-cinq participants, provenant des associations de producteurs de

semences, des instituts de recherche internationaux, divers projets soutenant la production de semences, qui se sont accordés sur comment améliorer la coordination et la collaboration entre les divers acteurs de ce sous-secteur.

D'autres domaines sont investis par le Programme, tels que le compostage, où une méthode rapide écourtant le cycle de la décomposition à 2 mois, a été enseignée à 123 producteurs. Des opérations de diagnostic participatif sur 15 sites ont été réalisés pour déterminer les problèmes spécifiques à chaque schéma d'irrigation et faciliter l'élaboration de plans d'action pour chaque site.

Contact : Projet pour le développement de la production agricole au Mali
 PRODEPAM, BP 1882, Badalabougou
 Bamako, Mali
 Tél. : (223) 222 40 05
 Fax : (223) 222 34 59
 E-mail : belentz@prodepam.org.ml

Coraf Action

Lettre d'information trimestrielle
 du Conseil Ouest et Centre africain pour
 la recherche et le développement agricoles

Directeur de la publication

Paco SØrØmØ

Rédacteur en chef

Armand Faye

**Coordonnatrice nationale
 ayant collaboré à ce numéro :**

Odile Tahouo, CNRA, Côte d'Ivoire

Documentation

Kassalo Bamazi

Mise en pages

Ngor Sarr

Edition et distribution

CORAF/WECARD

Version anglaise disponible

CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP,
 CP 18523, Sénégal
 Tél. : (221) 869 96 18
 Fax : (221) 869 96 31
 E-mail : paco.sereme@coraf.org
 E-mail : armand.faye@coraf.org
 E-mail Coraf Action :
 coraf.action@coraf.org
 Internet : www.coraf.org

ISSN : 0850 5810

Imprimerie : Saint-Paul, Dakar



Cahiers Agricultures. Le coton, des futurs à construire : le numéro 1 de janvier-février 2006, volume 15, a été entièrement consacré à la filière coton à travers des articles sur le marché mondial, la durabilité de la culture de cotonniers transgéniques, des stratégies de gestion durable et l'évolution de la protection phytosanitaire, etc. En outre, ce numéro fait une grande ouverture sur les résultats d'une étude thématique originale sur la filière dans le monde, dont la libéralisation, les facteurs de performance et de compétitivité, le prix mondial, l'utilisation énergétique de l'huile, etc.

Édité par les Editions John Libbey Eurotext 127, avenue de la République, 92120 Montrouge, France, tél. 33 (0)1 46 73 06 60, fax 33 (0)1 40 84 09 99, e-mail contact@jle.com.

Démarche d'étude des systèmes de production de deux villages au nord de Man (Gbatongouin et Mélapleu) en Côte d'Ivoire.

Par N. Ferraton, H. Cachet, Z. Ouattara, K. Akomian, D. Lassana, S. Bainville.

Ce dossier explique comment les agriculteurs développent leurs systèmes de production et assurent leurs revenus dans l'écosystème de la zone étudiée. Très utile aux agents de développement et aux formateurs, il s'adresse aussi aux structures intervenant dans des écosystèmes similaires qui s'intéressent à ce type de démarche basée sur

le dialogue avec les paysans.

Édité par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques, 211-213 rue Lafayette, 75010 Paris, France, et le Ministère des affaires étrangères, Paris, France.

2002, 112 pages, ISBN 2-86844-126-2. Prix 8 euros.

Biodiversité et domestication des ignames en Afrique de l'Ouest.

Pratiques traditionnelles conduisant à *Dioscorea rotundata*. Par Roland Dumont, Alexandre Dansi, Philippe Vernier, Jeanne Zoundjihèkpon

Cette étude est originale, en ce qu'elle concerne un des rares cas de domestication végétale resté fonctionnel. Les connaissances scientifiques les plus récentes sont reliées aux savoirs paysans contemporains et aident les auteurs à formuler des hypothèses, notamment d'ordre épigénétique, pouvant expliquer les transformations provoquées par la domestication. Celles-ci peuvent être autant de pistes de recherche chez une plante à l'amélioration difficile. Cette étude s'adresse aussi aux enseignants, étudiants et amateurs d'agronomie, de génétique, de botanique, d'ethnobotanique et d'anthropologie.

Éditée par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, e-mail librairie@cirad.fr, site web <http://www.cirad.fr>, et l'International Plant Genetic Resource Institute.

2005, 128 pages, ISBN 2-87614-611-8. Prix 18 euros.



AGENDA

Les réunions du Conseil

Le Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles organise sa septième Assemblée générale ordinaire à Sérékunda, en Gambie, du 25 au 28 avril 2006.

Le secrétaire exécutif et le gestionnaire administratif et financier du CORAF/WECARD ont effectué une visite d'échanges, dans le cadre du processus de réflexion sur la mise en place d'une Fondation pour le financement de la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, du 30 mai au 7 juin 2006

Les réunions conjointes

Le Forum pour la recherche agricole en Afrique a convoqué son groupe de travail du Regional agricultural information and learning System, les 22 et 23 mars et du 27 au 31 mars 2006, à Accra.

Autres réunions

L'atelier des partenaires du Centre technique de coopération agricole et rurale a eu lieu, à Wageningen, aux Pays-Bas, pour la programmation de ses activités de coopération, du 14 au 17 mars 2006.

Le World Vegetable Center a lancé officiellement l'Initiative mondiale pour l'horticulture à Montpellier, du 22 au 24 mars 2006.

L'atelier du West African biosciences Network du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique s'est tenu, à Saly Portudal, au Sénégal, du 27 au 31 mars 2006.

Le Centre technique de coopération agricole et rurale tient un atelier sur l'élaboration des projets à Wageningen, aux Pays-Bas, du 9 au 14 avril 2006.

Le comité de gestion du site de pôle d'apprentissage de Kano, de Katsina et de Maradi se réunit pour l'évaluation du progrès enregistré dans les activités et prépare la prochaine revue du challenge Programme pour l'Afrique sub-saharienne à Abuja, du 10 au 13 avril 2006.

L'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture réunit son groupe de contact en seconde séance sur le projet d'accord type de transfert matériel du traité international sur les ressources génétiques à Malmön, en Suisse, du 18 au 29 avril 2006.

L'Association internationale des spécialistes de l'information agricole organise la première conférence de son chapitre (réseau) Afrique à Nairobi, du 19 au 27 avril 2006.

Le World Vegetable Center examine ses stratégies de promotion de nouvelles variétés améliorées de légumes produits au Mali à Bamako, du 13 au 15 juin 2006.